

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Vanuatu Question écrite n° 2256

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de la coopération culturelle et linguistique entre la France et le Vanuatu. En effet, cet Etat de l'océan Pacifique, qui a été jusqu'en 1980 un condominium anglo-français, a conservé un fort patrimoine linguistique et culturel qui rappelle sans cesse la forte implantation que notre pays a pu y développer par le passé. Toutefois, le flou le plus total existe autour des actions menées actuellement par la France auprès du Vanuatu afin que puissent y être conservées une francophonie et une francophilie des plus vivantes. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

L'appartenance du Vanuatu à la zone de solidarité prioritaire (ZSP) témoigne de la volonté française de maintenir des liens privilégiés avec ce pays, auquel nous sommes liés par l'histoire et la francophonie. Ainsi le Vanuatu bénéficie, avec près de deux cent quatre-vingt-quatre euros par habitant (pour un total de vingt-cinq millions cinq cent cinquante mille euros), de la plus importante de nos aides bilatérales. Il émarge aussi au fonds Pacifique et profite d'actions de coopération de la Nouvelle-Calédonie, aux termes d'un accord datant de 1996 et renouvelé en 1999. La promotion de la francophonie demeure au coeur de nos priorités et dépasse aujourd'hui les seuls domaines éducatifs et linguistiques pour s'exercer dans la modernisation de l'Etat, des secteurs économiques, sociaux et techniques et par la mise en place de formations pour les fonctionnaires. Ainsi, la coopération éducative et linguistique, mise en place en faveur de la population francophone, s'articule autour de la formation initiale et continue dans l'enseignement primaire et secondaire et dans l'enseignement supérieur dans le cadre duquel nous avons soutenu la création d'un cycle de préparation aux études universitaires qui permet une admission directe à l'université française de Nouméa, qui met également en place, en liaison avec l'agence universitaire de la francophonie un DEUG de « common law » en français. Notre action en faveur de la francophonie doit cependant s'articuler avec la promotion du bilinguisme hérité du condominium. Nous visons ainsi à développer l'harmonisation des programmes scolaires des filières francophones et anglophones et à favoriser l'enseignement des deux langues dans tous les établissements d'enseignement. Ces projets s'intègrent aux politiques de développement éducatif menées par l'ensemble des bailleurs de fonds : Union européenne, Banque asiatique de développement, Australie et Nouvelle-Zélande. La francophonie est également au coeur de la formation professionnelle, et des enseignements techniques ont été mis en place à Nouméa, en coopération avec l'Institut national de technologie du Vanuatu, pour les secteurs prioritaires du tourisme et de l'hôtellerie. En outre, nous soutenons l'enseignement catholique (huit mille deux cent cinquante élèves dans soixante établissements) par la mise à niveau des cadres administratifs et des enseignants. Par ailleurs, un assistant technique au ministère de l'éducation et un conseiller auprès de la direction de l'enseignement catholique relèvent aussi de notre coopération. Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, nous intervenons dans le domaine de la formation de fonctionnaires francophones pour faire du français le véhicule d'un savoir-faire et un élément de promotion sociale, la dernière réforme globale de l'Etat ayant mis en valeur un processus de marginalisation des francophones vis-à-vis des anglophones. S'agissant du domaine économique et social, nos

actions sont orientées vers les acteurs économiques francophones. En santé publique, un projet financé sur le fonds de solidarité prioritaire (FSP) est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la coopération audiovisuelle, important vecteur de la francophonie, se développe grâce à un partenariat entre RFO. et la société de radiodiffusion et de télévision du Vanuatu. Un plan de formation du personnel a ainsi été mis en place en Nouvelle-Calédonie. On peut aussi noter que Canal Plus est diffusé au Vanuatu depuis cette année.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo

Circonscription: Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2256 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie **Ministère attributaire** : coopération et francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2961 **Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 42